

RECHERCHE D'ENERGIES SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDÉE
PAR LA DREAL
LE 27/ 01/ 20256

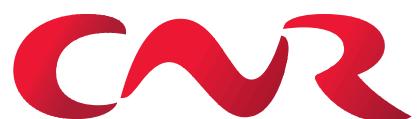
AMENAGEMENT DE PEAGE-DE-ROUSSILLON

CONFLUENCE DE L'ALEAU

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

— L'énergie au cœur des territoires



SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
 1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	4
1-3 - Nécessité hydraulique de réaliser le dragage.....	6
1-4 - Données techniques sur les travaux	7
1-5 - Gestion des espèces végétales invasives.....	9
 2 - Caractérisation physico-chimique.....	10
2-1 - Eau	10
 3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....	11
3-1 – Exposé détaillé des enjeux.....	12
3-1-1 - Enjeux environnementaux	12
3-1-1-1 Description du site.....	12
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	14
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	21
3-1-1-4 Espèces protégées	23
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	24
3-1-2 Enjeux économiques	29
3-1-3 Enjeux sociaux	29
3-1-4 Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques	30
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	30
 4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .	30
 5 - Surveillance du dragage	31

A - CARACTÉRISTIQUES DU DRAGAGE

- | | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Opération programmée | <input checked="" type="checkbox"/> | Opération non programmée |
| Opération d'urgence (art 3.1) | <input type="checkbox"/> | (demande exceptionnelle – art 3.1) |

N° d'opération : RM 26-006

Unité émettrice : DIMP-MGC Rhône Médian

Chute : Péage de Roussillon

Département : RHONE (69) ; LOIRE (42)

Communes : Condrieu (69) et Vérin (42)

Localisation (PK) : PK 42.200 en rive droite du Rhône

Situation : L'Aleau de la confluence avec le Rhône au Pont de la RD 386 en amont.

Motif du dragage :

- * Entretien chenal de navigation
- * Non-aggravation des crues
- * Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : Juin 2026

Date prévisionnelle de fin de travaux : Juillet 2026

Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

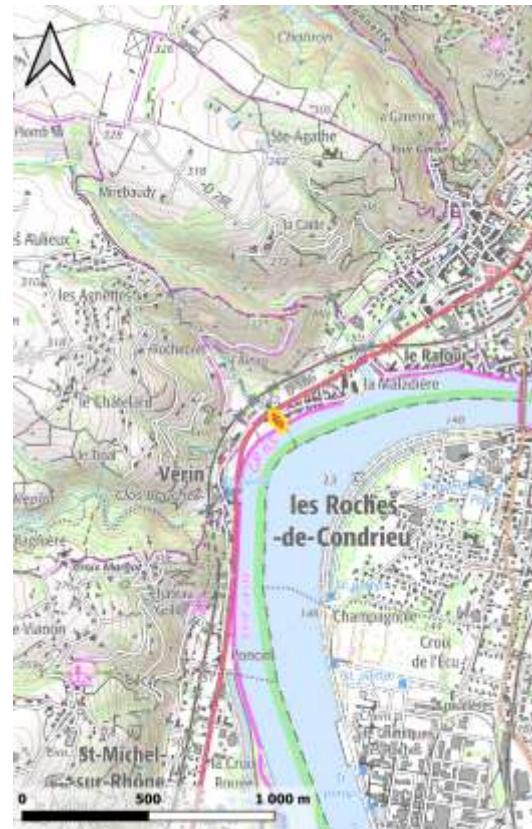


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25
(© IGN)

Nature des sédiments : Graviers, sables et limons

Volume : 500 m³

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1 m

Matériel/technique employé(s) : **Drague aspiratrice à l'aval, jusqu'au pont de la Maladière.**
Camion hydrocureur sous les ponts de la rue de la Maladière et de la RD86.
Pelle terrestre entre les ponts de la rue de la Maladière et de la RD86.
Restitution au PK 42.250 (drague) et clapage au PK 42.000 (pelle terrestre et camion hydrocureur)

Dernier dragage du site : Volume : 449 m³ Date : 2015 Entreprise : TOURNAUD

Critère d'urgence (à justifier) : oui non

Demande d'avis à batellerie : oui non

Gestion des sédiments : Restitution Dépôt à terre

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage de la confluence de l'Aleau (PK 42.200) concerne le lit de la rivière du pont de la RD 386 jusqu'à la confluence avec le fleuve, en aval de la passerelle qui assure le rétablissement de voie sur berge empruntée par la Via-Rhôna. L'entretien concerne 80 m linéaire et un volume d'environ 500 m³.

Sur l'ensemble de ce linéaire, il est prévu trois méthodes d'intervention (cf. figure 2):

- A l'aval du pont de la grande rue de la Maladière et jusqu'à la confluence, les matériaux sont enlevés à l'aide d'une drague aspiratrice et restitués au Rhône, en rive droite, au PK 42.250 en aval immédiat de la confluence.
- A l'amont de la limite d'intervention de la drague aspiratrice, le cours d'eau est particulièrement étroit et se retrouve en grande partie recouvert par des ponts (grande rue de la Maladière et RD 386). Dans ce secteur, il est nécessaire d'utiliser plusieurs matériels terrestres qui interviennent depuis la voirie communale.
 - ✓ Sous les ponts, l'intervention est réalisée à l'aide d'un camion hydrocureur assisté de plongeurs pour le guidage de la conduite. Le camion transporte ensuite les matériaux jusqu'au quai ADISSEO, situé en rive gauche au PK 43.400
 - ✓ Entre les ponts, les matériaux sont enlevés à l'aide d'une pelle hydraulique et déposés dans des camions benne afin d'être également acheminés jusqu'au quai ADISSEO.

Les matériaux sont alors chargés dans un clapet et restitués au PK 42.000.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la drague aspiratrice qui se réalise facilement par voie fluviale. Par ailleurs, l'amenée et le repli du matériel terrestre à proximité des zones d'intervention se fera en utilisant la voirie publique.

Pour la durée des travaux (2 mois) l'entreprise pourra mettre en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) au niveau du bassin de joutes de l'Arbuel après avoir obtenu les autorisations municipales.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par les arrêtés inter-préfectoraux n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021 et n°26-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.



Figure 2. Localisation des travaux (© IGN 2025)

1-3 – Nécessité hydraulique de réaliser le dragage

Depuis l'aménagement du Rhône par CNR pour la construction de l'usine hydro-électrique de Péage de Roussillon, l'Aleau s'engrave régulièrement dans sa partie aval.

Ce phénomène de dépôt des sédiments s'explique par la combinaison des facteurs suivants :

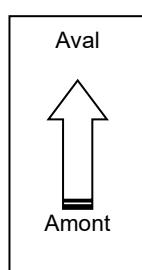
- La faible pente du lit réaménagé de l'Aleau, sur sa partie aval ;
- La réduction des vitesses d'écoulement, liées à la rehausse des lignes d'eau du Rhône (5.60 m hors crue exceptionnelle du Rhône) depuis la mise en service de l'aménagement de Péage de Roussillon.

En conséquence, au fur et à mesure des crues, des sédiments se déposent dans le tronçon aval de l'Aleau. La section d'écoulement de ce cours d'eau se réduit. Cette section d'écoulement doit être entretenue conformément aux articles 10 à 15 du cahier des charges général de la concession du Rhône ainsi que l'article 16, au titre de la sauvegarde des intérêts généraux. Ce cahier des charges général a été approuvé par décrets du 7 octobre 1968, du 15 mai 1981 et du 16 juin 2003. L'article 16 du cahier des charges spécial de la chute de Péage de Roussillon, approuvé par décret du 11 octobre 1972, indique que « le concessionnaire sera tenu d'entretenir, éventuellement par dragages, ..., les profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues, ... ».

Ainsi une modélisation hydraulique monodimensionnelle réalisée en régime permanent, avec le logiciel Flutor, a permis de définir un « état d'engravement maximum » dont l'objectif est de ne pas modifier les conditions d'inondation de Condrieu. L'état d'engravement maximum fournit le volume maximum de dépôt acceptable le long du tronçon de l'Aleau concédé à la CNR, ainsi que les sections mouillées minimales sous le pont de la RN86 et au droit des profils P6 (amont pont de la grande rue) et P3av (aval pont de la grande rue).

Le tableau suivant présente l'écart entre les lignes d'eau issues des modélisations d'une crue de projet de l'Aleau de 12m³/s et un débit de 3000m³/s sur le Rhône pour :

- l'état de référence correspondant au gabarit de dragage équivalent aux fonds d'origines après aménagement ;
- l'état d'engravement maximum acceptable.



Profil en long / Distance depuis la confluence (m)	Ecart de hauteur entre la ligne d'eau et le haut de berge en béton pour une crue de 40 m ³ /s (m)		Abaissement de la ligne d'eau après dragage (m)
	Canal au gabarit de dragage	Canal avec engravement maximum	
0-P10	0.97	0.97	0.00
10-P9	0.97	0.97	0.00
20-P8	1.02	0.93	0.09
22-P7	1.64	1.55	0.09
24-P6	1.68	1.68	0.00
40-P5	1.99	1.64	0.35
50-P4av	1.59	1.06	0.53
60-P4am	1.24	0.80	0.44
62-P3av	1.14	0.52	0.62
65-PRNav	2.12	1.33	0.79
76-P3am	1.59	1.14	0.45
82	0.27	0.27	0.00

Tableau 1. Ecart de hauteurs entre les lignes d'eau et le haut de berge pour la crue de projet de l'Aleau de 12m³/s.

On constate que dans la partie amont de l'affluent, où la revanche de sécurité avec le haut de berge est la plus faible (profil P3av), le retour au gabarit de dragage, permet d'abaisser la ligne d'eau de 62 cm pour une crue de l'Aleau de 12 m³/s.

En fonction des résultats de la modélisation hydraulique, une consigne d'entretien par dragage a été établie pour cet affluent :

Programmation de l'entretien si le volume de dépôt de sédiments entre les profils levés et les profils de l'état entretenu du P10 au P2 est supérieur à 450 m³
Ou
La section mouillée sur le tronçon compris entre les profils P6 et P3av est inférieure à 4m² sous un plan d'eau à 143.50 m ortho
Ou
La section mouillée sous le pont de la RN86 est inférieure à 2m² sous un plan d'eau à 143.50 m ortho.

Le levé bathymétrique du 28/10/2024 réalisé sur l'Aleau montre que le volume d'engravement est de 426 m³, valeur proche du seuil de déclenchement (450 m³), probablement atteint à date. Par ailleurs, la surface mouillée sous le pont de la RN186 est de 1 m² et apparaît donc inférieure au critère fixé (2m²)

- **En conséquence, les conditions de sédimentation au niveau de la confluence de l'Aleau nécessitent la réalisation d'une intervention dès 2026 pour draguer les sédiments déposés dans la partie aval du lit de cet affluent.**

1-4 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage de la confluence de l'Aleau (PK 42.200) concerne le lit de la rivière du pont de la RD 386 jusqu'à la confluence avec le fleuve sur un linéaire d'environ 80 m. Dans ce secteur, la rivière s'écoule dans un milieu urbanisé avec des berges constituées par des murs en pierres ou en béton.

Sur l'ensemble de ce linéaire il est prévu trois méthodes d'intervention (cf. figure 2) :

- A l'aval du pont de la grande rue de la Maladière et jusqu'à la confluence, les matériaux sont enlevés à l'aide d'une petite drague aspiratrice et restitués au Rhône, en rive droite, au PK 42.250 en aval immédiat de la confluence.
Des flotteurs additionnels sont mis en œuvre sur la drague afin de diminuer le tirant d'eau de la drague et passer au-dessus du drain situé à la confluence avec le Rhône. La cabine de la drague est également déposée pour pouvoir passer sous la passerelle.
- A l'amont de la limite d'intervention de la drague aspiratrice, le cours d'eau est particulièrement étroit et se retrouve en grande partie recouvert par des ponts (grande rue de la Maladière et RD 386). Dans ce secteur, il est nécessaire d'utiliser plusieurs matériels terrestres qui interviennent depuis la voirie communale, au niveau de la RD386 (un arrêté est demandé aux communes de Condrieu et Vérin). La route est ainsi déviée par la Grande Rue de la Maladière. Des panneaux de signalisation sont mis en place pour avertir les usagers. Deux techniques distinctes sont utilisées :
 - ✓ Sous les ponts, l'intervention est réalisée à l'aide d'un camion hydrocureur assisté de plongeurs pour le guidage de la conduite. Le camion transporte ensuite les matériaux jusqu'au quai ADISSEO, situé en rive gauche au PK 43.400
 - ✓ Entre les ponts, les matériaux sont enlevés à l'aide d'une pelle hydraulique et déposés dans des camions benne afin d'être, également, acheminés jusqu'au quai ADISSEO.

Les matériaux sont repris au quai ADISSEO pour charger le clapet. Le quai est aménagé et protégé. Deux dispositifs pourront être utilisés :

- ✓ Mise en place d'une goulotte de chargement ancrée sur le quai avec un aménagement sécurisé pour les camions
- ✓ Création d'une petite zone de stockage sur le quai avec GBA (protection mécanique du quai avec du bidim) pour reprise des matériaux avec une pelle ou une chargeuse

Les matériaux sont alors transportés et restitués au PK 42.000.

L'exiguité de la zone d'intervention ne permet pas d'utiliser du matériel de grosse dimension. Dans le cas de ces travaux, il est envisagé une drague aspiratrice avec en rendement moyen de 130 m³/jr (soit moins de 20 m³/h). Les matériaux concernés par l'entretien sont généralement composés d'un mélange de sables plus ou moins grossiers en provenance des versants et de matériaux fins déposés lors des crues du Rhône. Dans des situations similaires, la restitution des matériaux par une drague aspiratrice engendre un panache de matières en suspension très limité et généralement inférieur à 100 m de longueur.

Lorsque la restitution s'effectue à l'aide barges à clapet, comme c'est le cas pour les matériaux extraits à l'amont de la zone projet (dragage pelle terrestre et le camion hydrocureur), la remise en suspension des matériaux reste limitée en quantité et en surface de propagation. Malgré cette faible incidence de la technique de restitution sur la qualité des eaux à l'aval du clapage, le suivi de la turbidité est réalisé à l'identique de la consigne préconisée pour le pilotage de la drague aspiratrice.

Pour l'ensemble de l'intervention sur la confluence, les travaux dégageront environ 510 m³ de matériaux principalement limoneux et sableux (ponctuellement graveleux) qui seront restitués au fleuve. La quantité de matériaux remise en suspension est négligeable par rapport au transit annuel de MES¹ dans le Rhône au niveau de l'aménagement de Péage-de-Roussillon. Ce volume correspondrait au dixième de la quantité journalière moyenne de matériaux qui transite naturellement, dans le Rhône sur ce secteur (apports en MES estimé à 4,5 Ms tonnes/an sur l'aménagement de Péage-de-Roussillon selon l'étude globale Lot n°3 Rapport 2^{ème} étape).

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la drague aspiratrice qui se réalise facilement par voie fluviale depuis le bassin de joute situé à la confluence de l'Arbuel, à l'aide d'une barque motorisée.

Par ailleurs, l'amenée et le repli du matériel terrestre à proximité des zones d'intervention se fera en utilisant la voirie publique.

Pour la durée des travaux (2 mois) l'entreprise pourra mettre en place des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) au niveau du bassin de joutes de l'Arbuel après avoir obtenu les autorisations municipales.

a - Pilotage des débits solides de la drague

Afin de s'assurer que le panache de restitution au Rhône des matériaux enlevés lors de l'entretien de la confluence de l'Aleau, n'a pas d'incidence sur le milieu, au-delà de la distance estimée par simulation, des mesures de turbidité sont réalisées régulièrement (une fois par jour en début de chantier puis avec un rythme dégressif au cours du temps si les niveaux de turbidité sont conformes - cf. arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004) :

- La mesure amont qui sert de référence, correspond aux eaux du Rhône en rive droite à l'amont immédiat du rejet dans le Rhône en amont du point de rejet des sédiments, au PK 42.000 (point rouge sur la figure n°4) ;
- La mesure aval est la moyenne de 3 mesures réalisées, au plus loin, au PK 42.500 en rive droite, rive gauche et dans l'axe du panache (points rouges en aval sur la figure n°4). La définition de cette localisation prend en compte la faible propagation attendue en raison de la composante sableuse et graveleuse des matériaux.

La consigne limitant l'élévation de la turbidité de l'eau à l'aval du point de restitution des sédiments est la suivante :

Turbidité à l'amont du chantier	Ecart maximal de turbidité entre l'amont et l'aval
inférieure à 15	10
entre 15 et 35	20
entre 35 et 70	20
entre 70 et 100	20
supérieure à 100	30

Tableau 2. Consigne de suivi de la turbidité des dragages CNR

Les valeurs sont données en NTU (Normal Turbidity Unit)

Les classes utilisées pour la turbidité mesurée à l'amont sont celles du SEQ-Eau V2 (classes d'aptitude à la biologie).

b - Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2026, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 9 km en amont, avec l'entretien des ruisseaux de Vienne. Ces chantiers sont réalisés par diverses méthodologies avec de petits moyens techniques (pompes, hydrocureur, moyens mécaniques voire manuels). La restitution se fait au droit des ouvrages. Les matériaux concernés sont fins avec un volume total estimé à 1 000 m³.
- A environ 100 m en aval, avec le dragage du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500. Ce chantier, d'un volume de 6 100 m³, est réalisé à l'aide d'une pelle sur ponton. La restitution se fait en rive droite, au niveau du PK 42.200.

1-5 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site de la confluence de l'Aleau, aucune espèce exotique n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage de la confluence de l'Aleau, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS de Chasse-sur-Rhône, située à 23 km en amont.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS 2022
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0.08
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.3
Conductivité (µS/cm)	420
MES ² (mg/L)	6
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	7
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0.06
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	9.0
Oxygène dissous (saturation) (%)	96
pH (unité pH)	8.1
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0.15
Phosphore total (mg(P)/L)	0.07
Température (°C)	18.0

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
Très bonne qualité	Bonne qualité
Qualité moyenne	Qualité médiocre
Qualité mauvaise	

Tableau 3. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS de Chasse sur Rhône.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées octobre)

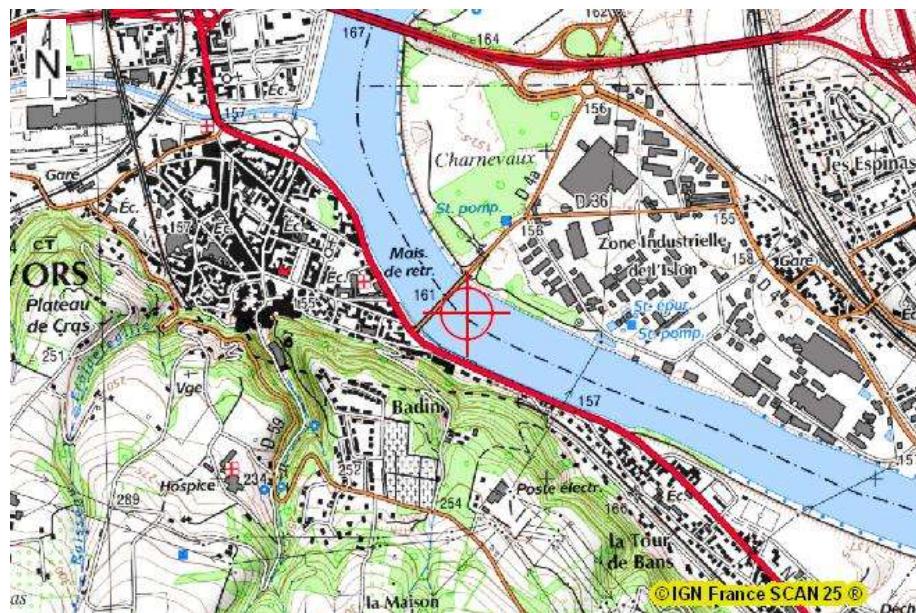


Figure 3. Localisation de la station RCS de Chasse sur Rhône (n°06098000) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Chasse sur Rhône, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

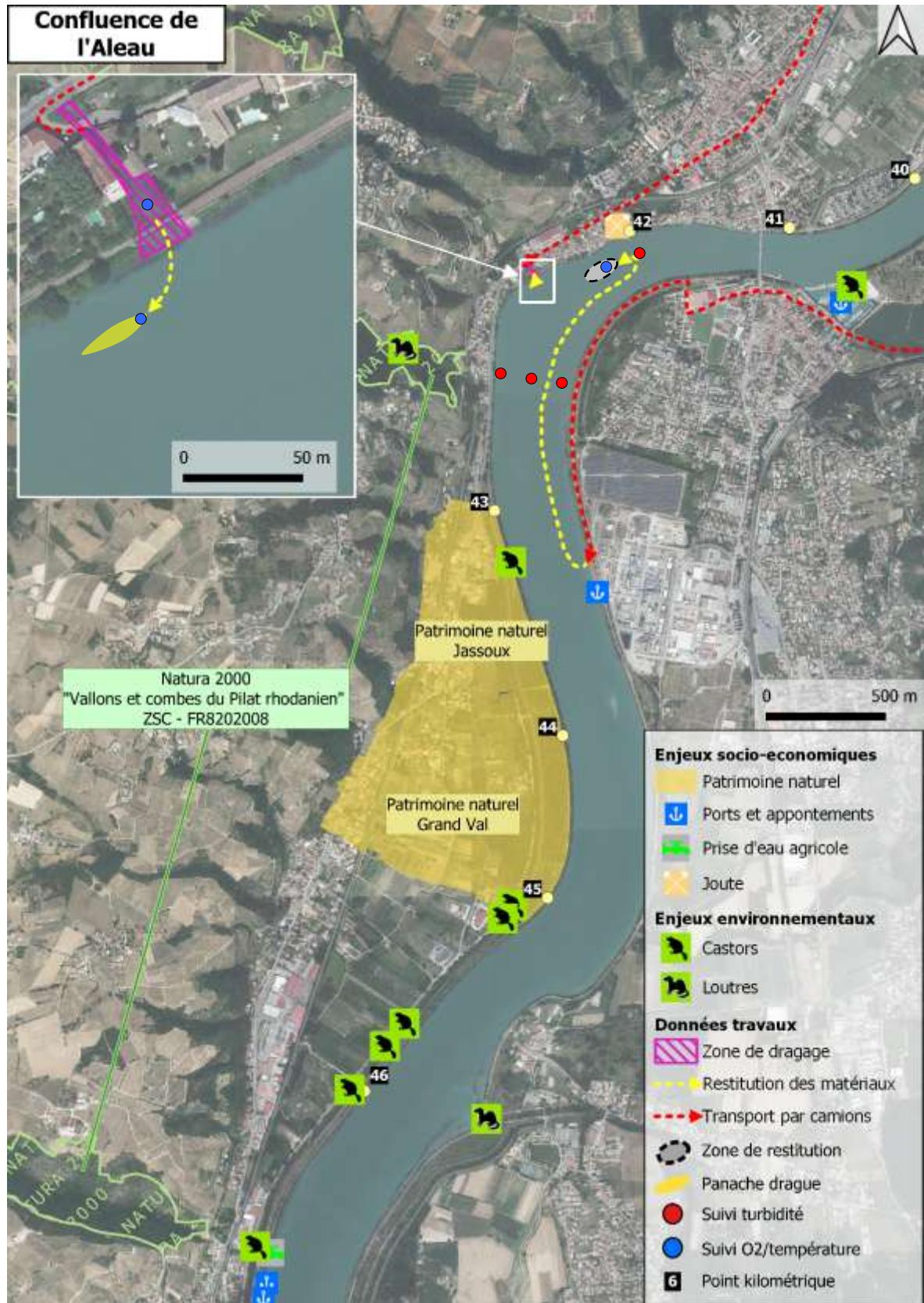


Figure 4. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 – Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP³ du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone de dragage est localisée à la confluence de l'Aleau avec le Rhône. Le site a fait l'objet d'une visite du bureau d'étude ARTELIA en août 2025 pour détailler la description. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site ne présentait que peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière intervention d'entretien réalisée en 2015.

Dans ce secteur, les berges sont constituées de murs en pierre ou béton, de part et d'autre sur l'ensemble du linéaire faisant l'objet d'un entretien. La restitution est réalisée sur deux secteurs :

- A l'aval immédiat de la confluence pour la partie draguée à la drague aspiratrice
- Au PK 42.000 (à environ 400m en amont sur le Rhône) pour les parties draguées à la pelle mécanique et au camion hydrocureur.



Figure 5. Localisation des habitats dans l'emprise de la confluence de l'Aleau

Situé entre le Rhône et la rue Nationale (RD386/RD1086), la zone de dragage est dans un milieu totalement anthropisé (présence d'habitation, parcs, voie cyclable). Les berges sont délimitées par des murets en béton et des enrochements libres colmatés. La rive droite est envahie par la renouée du Japon. La rive gauche, davantage entretenue par des moyens mécaniques compte tenu de la présence d'un parc arboré en limite immédiate, est constituée d'une végétation herbacée (lierre, ronces) ponctuée d'arbres (aulne glutineux, aulne cordée) et arbustes (cornouiller sanguin).

Le milieu aquatique est un milieu d'eau calme. Le milieu est relativement homogène avec un substrat limono-sableux ancien (dernier dragage en 2015). La végétation aquatique est présente sur une partie de la zone de dragage. Les banquettes limoneuses présentes dans l'emprise permettent le développement de quelques herbiers de macrophytes aquatiques principalement composés de potamot noueux accompagnés d'élodée du Canada au niveau de la darse. Tandis que la confluence est caractérisée par la présence de potamots noueux et pectinés ainsi que de myriophylles. La jussie est absente du site.



Figure 6. Localisation de la confluence de l'Aleau (ARTELIA, 2025)

Au niveau de la zone de restitution, le Rhône est aussi fortement artificialisé sur les deux rives. Cette zone présente principalement des milieux de pleine eau avec des profondeurs relativement importantes. Dans ces secteurs, les milieux naturels du fleuve sont peu diversifiés et limités à un benthos superficiel peu varié et ubiquiste.

A proximité, les sites d'intérêt écologique sont identifiés principalement :

- A l'amont, avec les sites d'intérêt des îles de la Chèvre et du Beurre en rive droite, ainsi que de la plaine de Gerbay en rive gauche.
- A l'aval, avec les sites d'intérêts de la réserve de l'île de la Platière.

Dans ces secteurs, il est possible de retrouver la plupart des milieux liés à la dynamique fluviale avec sa forêt alluviale, les milieux aquatiques courants ainsi que les milieux aquatiques plus ou moins connectés au réseau hydrographique (lônes et mares). Ces sites sont d'intérêt pour une grande diversité faunistique (castor, loutre, nombreux oiseaux nicheurs, peuplement piscicole ou encore odonates).

Entre ces sites d'intérêt, le Rhône présente de nombreux sites où le castor est inventorié (terrier hutte, traces diverses). L'espèce est particulièrement présente en aval de la confluence de l'Aleau au niveau du contre-canal de la rive droite. La loutre est aussi mentionnée dans la zone d'étude avec des traces de présence sur la plupart des affluents de la rive droite du Rhône. Le fleuve assure un rôle de transit de l'espèce entre les différents vallons.

Concernant le peuplement piscicole, deux stations peuvent être étudiées :

- La station de Serrières (2007-2024), située sur le Rhône, à 17 km à l'aval du site.
- La station de Chasse-sur-Rhône (2007-2024), située sur le Rhône, à 22,7 km à l'amont du site.

Le peuplement piscicole est assez diversifié avec de 14 à 23 espèces selon les années sur la station aval et de 16 à 25 espèces sur la station amont. Un total de 30 (Serrières) à 36 (Chasse-sur-Rhône) espèces toutes années

confondues est recensées sur ce secteur. Ce peuplement est dominé par l'ablette qui est accompagnée par la bouvière, le pseudorasbora, le gardon et le goujon sur la station de Serrières (75% des effectifs) ainsi que par le gardon et le chevesne sur la station de Chasse-sur-Rhône (72% des effectifs).

Toutes les autres espèces sont en faibles effectifs chaque année ou ne sont pas observées régulièrement. Parmi celles-ci, plusieurs espèces à enjeux sont mentionnées. Ainsi, il est noté la présence chaque année, depuis 2021, de l'anguille et de la blennie fluviatile. D'autres espèces à enjeux sont présentes mais de manière ponctuelle comme la vandoise et l'ide mélanote, à la station de Serrières, ainsi que le brochet, le chabot et l'ide mélanote à la station de Chasse-sur-Rhône.

Dans le peuplement piscicole, les espèces exotiques sont principalement représentées par le pseudorasbora et la perche soleil.

Aucune frayère n'est mentionnée sur le secteur (SVP Rhône 1991). Les premières frayères à cyprins sont notées à plus d'1,5 km à l'amont de la restitution sur le Rhône, au niveau du plan d'eau des Roches de Condrieu.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 4.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201785)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 50 km à proximité dedans

Le site Natura 2000 « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage », d'une surface de 2 849 ha, comprend les surfaces comprises entre le canal de Miribel au nord et le canal de Jonage au sud. Bien que les aménagements humains aient profondément modifié la nature du site qui était l'un des plus grands bassins de tressage de la vallée du Rhône, cet espace présente encore quelques rares milieux témoins de ce qu'était le fleuve naturel avant son aménagement.

Les habitats d'intérêt communautaires sont principalement représentés par des forêts de bords de rivières et des milieux humides associés au Rhône. Quelques prairies sèches à orchidées sont aussi d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Pelouses calcaires de sables xériques*	6120*
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalliana</i>*	7210*
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91F0

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site

« Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (FR8201785). (*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site, ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo mouliniana</i>)	1016
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	1060
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Mammifères	
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Poissons	
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>)	1158
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150
Amphibiens et Reptiles	
Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>)	1220
Plantes	
Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>)	1831

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (FR8201785)

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien de la confluence de l'Aleau réalisés en rive droite du Rhône, se localisent à plus de 50 km en aval de ce site Natura 2000.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention.

Les milieux concernés par les dragages et la position de l'intervention nettement en aval par rapport au site Natura 2000, permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence de l'Aleau sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201785) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui non

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Vallons et combes du Pilat rhodanien » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8202008)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 400 m à proximité dedans

Le site Natura 2000 « Vallons et combes du Pilat rhodanien », est composé de multiples entités.

Ces espaces regroupent les vallons encaissés amont de quelques affluents rive droite du Rhône, à l'est du Parc Naturel Régional du Pilat, et restés en partie vierge d'activité humaine. L'entité, la plus au nord, se trouve sur les communes de Vérin et Chuyer au niveau du Vernon. L'entité, la plus au sud, se situe, quant à elle, sur la commune de Maclas au niveau du Limony.

Le site, d'une surface de 1 203 ha, présente une mosaïque de milieux naturels largement dominée par des forêts caducifoliées vestiges de la recolonisation naturelle des secteurs abandonnés par l'homme. On retrouve également des prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées et des Pelouses sèches, Steppes, Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana, ainsi que les eaux douces intérieures des cours d'eau. Cette grande diversité d'habitats (alternance entre milieux humides et secs, ouverts ou forestiers) se traduit par une biodiversité remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes sur le site.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Landes sèches européennes	4030
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Prairies de fauche de montagne	6520
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	9120
Hêtraies de l'Asperulo Fagetum	9130
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>*	9180*

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR8202008).

(* En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	1065
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Ecrevisse à pieds blancs (<i>Australopatamobius pallipes</i>)	1092
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	6199
Mammifères	
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
Amphibiens et Reptiles	
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR8202008)

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien de la confluence de l'Aleau se situent à plus de 400 m du site Natura 2000 représenté dans ce secteur par le vallon du Vérin (affluent du Rhône).

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence de l'Aleau sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8202008) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui non
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui non

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

- 1.« Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201749)
- 2.« île de la Platière » (Zone de Protection Spéciale - FR8212012).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 8 km à proximité dedans

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » et le site Natura 2000 « île de la Platière », qui ont des périmètres qui se superposent, comprennent près de la totalité du Rhône court-circuité de Péage-de-Roussillon.

Cet espace regroupe un complexe de milieux alluviaux inondables composé principalement du Rhône et de ses annexes, de boisements, terres agricoles et prairies relictuelles. Le linéaire total représente environ 12 km de fleuve et son lit majeur. L'extrémité sud se retrouve au niveau de la restitution du Vieux-Rhône en aval de l'usine de Sablons et comprend l'aval du Vieux-Rhône depuis le seuil de Peyraud.

Le site présente une mosaïque de milieux naturels très riches, vestiges de la dynamique fluviale du Rhône : forêts alluviales, pelouses sèches, prairies humides, mégaphorbiaies, lônes et bras morts plus ou moins connectés au fleuve, casiers inondés, contre-canaux, Vieux-Rhône courant, Rhône vif, plan d'eau de la retenue. Cette grande diversité d'habitats se traduit par une biodiversité remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes sur le site.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	3130
Eaux oligotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du <i>Ranuncullion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270
Pelouses calcaires de sables xériques*	6120*
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins	6430
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91F0
Forêts-galerie à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 8. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749).
 (*) En gras les habitats prioritaires.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Mammifères	
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Poissons	
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 9. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749)

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Résidente.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Etape migratoire.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) (*)	A021	Etape migratoire.
Blongios nain (<i>Botaurus minutus</i>) (*)	A022	Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) (*)	A023	Reproduction / Etape migratoire.
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) (*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœufs (<i>Ardea ibis</i>)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) (*)	A026	Résidente.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Résidente / Reproduction.

Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) (*)	A029	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) (*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) (*)	A031	Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Résidente.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Hivernage / Reproduction.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Etape migratoire.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Etape migratoire.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	A069	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Hivernage.
Bondrée avivore (<i>Pernis apivorus</i>) (*)	A072	Reproduction.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) (*)	A073	Reproduction.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) (*)	A074	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) (*)	A080	Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) (*)	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) (*)	A082	Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) (*)	A084	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) (*)	A094	Etape migratoire.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) (*)	A098	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) (*)	A103	Résidente.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Résidente.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Hivernage.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) (*)	A127	Etape migratoire.
Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) (*)	A131	Etape migratoire.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) (*)	A132	Etape migratoire.
Pluvier petit-gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Reproduction.
Pluvier grand-gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) (*)	A140	Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Etape migratoire.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	A149	Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Etape migratoire / Hivernage.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	A155	Etape migratoire.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	A160	Etape migratoire.
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	A161	Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	A162	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) (*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Etape migratoire / Hivernage.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	A182	Hivernage.
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	A183	Etape migratoire.
Sterne hansel (<i>Gelochelidon nilotica</i>) (*)	A189	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) (*)	A193	Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) (*)	A197	Reproduction.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) (*)	A215	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) (*)	A229	Résidente.
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) (*)	A231	Etape migratoire.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) (*)	A236	Résidente.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) (*)	A246	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) (*)	A338	Reproduction.

Grand Cormoran continental (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>)	A391	Hivernage
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) ^(*)	A400	Etape migratoire.
Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Résidente.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybrida</i>) ^(*)	A734	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A742	Etape migratoire.
Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>) ^(*)	A773	Hivernage.
Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>)	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été (<i>Spatula querquedula</i>)	A856	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>)	A857	Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Calidris pugnax</i>) ^(*)	A861	Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Hydrocoloeus minutus</i>) ^(*)	A862	Etape migratoire.
Pic mar (<i>Dendrocoptes medius</i>) ^(*)	A868	Etape migratoire.
Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>)	A889	Hivernage.

Tableau 10. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Ile de la Platière » (FR8212012).

(*) *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*

Evaluation d'incidence :

Les travaux d'entretien de la confluence de l'Aleau se situent à plus de 8 km à l'amont de la limite nord des sites Natura 2000.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention.

La nature des matériaux concernés par l'entretien et le type de matériel utilisé n'engendrera que de faibles remises en suspension dans les eaux du Rhône en aval de la confluence avec le Rhône. La décantation sera rapide et les matières en suspension ne concerneront que quelques centaines de mètres des eaux à l'aval de la restitution.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence de l'Aleau sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201749) et « Ile de la Platière » (Zone de Protection Spéciale – ZPS – FR8212012) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui non

* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :

Dans le cadre de la description des travaux (§1-4), il est noté la présence, dans la région, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de la confluence de l'Aleau. Il s'agit des travaux d'entretien des ruisseaux de Vienne (à environ 13 km en amont) et de l'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500 (à environ 100 m en aval).

Le dragage d'entretien des ruisseaux de Vienne réalisé par diverses méthodologies avec de petits moyens techniques (pompes, hydrocureur, moyens mécaniques voire manuels) concerne 1 000 m³ de matériaux fins, avec une restitution au droit des ouvrages. Toutes les interventions sont de faible ampleur et présentent des incidences très localisées en aval avec des remises en suspension limitées à quelques dizaines de mètres des sites d'interventions (dragage et restitution). Ces travaux n'auront aucune incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les travaux d'entretien de la confluence de l'Aleau situés à plus de 13 km à l'aval.

L'entretien de la confluence de l'Aleau concerne un volume total de sédiments remobilisée de 500 m³. La restitution au Rhône par clapage (pelle mécanique et camion hydrocureur) ou par les conduites de la drague aspiratrice de faible rendement (20 m³/h) engendre un panache de matières en suspension très limité et de l'ordre de quelques dizaines de mètres. Dans cette situation, les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien du chenal de navigation au PK42.500, localisés à 100 m en aval.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

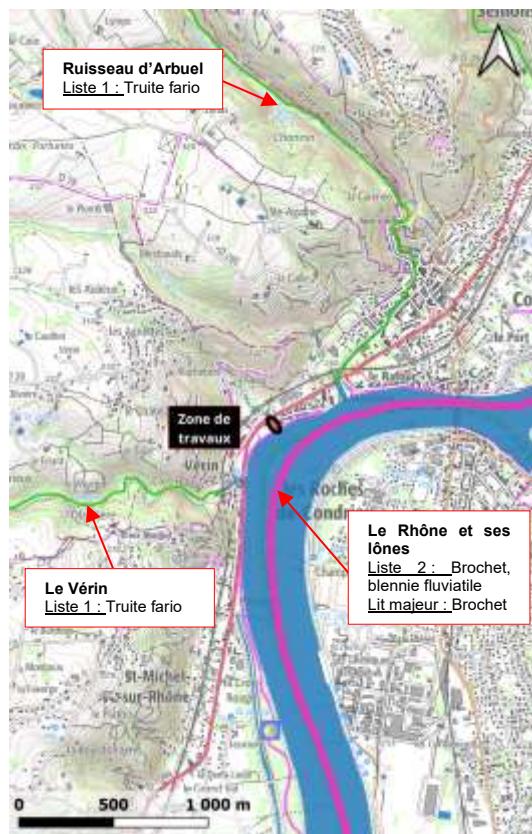


Figure 7. Localisation frayères. © OFB

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Salariopsis fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Truite fario (*Salmo trutta*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. L'espèce n'est pas présente dans la zone d'étude.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome et le blageon sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Historiquement, le blageon était mentionné dans le Vieux-Rhône de Beauchastel en aval du barrage de Charmes-sur-Rhône. Dans tous les cas, la confluence de l'Aleau ne présente pas les conditions pour le frai de cette espèce.

- Que la lampre de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). Les travaux qui se déroulent à la confluence de l'Aleau ne concernent pas des milieux d'intérêt potentiel pour l'espèce.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...). Le bassin versant de l'Aleau, court et encaissé, connaît des coups d'eau subits, qui génèrent une forte mise en charge et remanient chaque année les fonds, ce qui ne permet pas l'installation d'une population de mollusques pérenne.

Le chabot se trouve dans les eaux fraîches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône. Il a été identifié de manière anecdotique dans les inventaires réalisés annuellement à la station RCS de Chasse sur Rhône en 2011 et 2020 (3 individus au total depuis 2010). Le site, dans le fleuve en retenue n'est pas favorable aussi bien d'un point de vue l'habitat que de la fraie de l'espèce.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. Le site d'intervention ne présente pas ces conditions de milieux et n'est pas favorable au frai de l'espèce.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi, il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Dans la zone d'étude, les observations d'été ont permis de noter la présence sur les hauts fonds d'une végétation aquatique composée de myriophylles, potamots noueux et de potamots pectinés. En période hivernale, le développement foliaire de ces formations végétales est très faible voire inexistant et ne permet pas de disposer de supports de ponte et n'est pas favorable au frai de l'espèce.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. Sur l'Aleau, l'espèce n'est pas inventoriée et l'intervention ne concerne pas des sites d'intérêt pour l'espèce.

La truite fario, plus que toutes les espèces précédentes, recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. Le site d'intervention, à la confluence de l'Aleau, ne présente pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI 2022-2027). Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Actuellement, les effectifs de l'espèce, qui d'une manière générale se réduisent en remontant le fleuve, sont faibles sur le tiers amont du bas-Rhône. Le site se localise en dehors de la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval du barrage et de l'usine de Péage-de-Roussillon.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 à 3 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur.

Les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse lieu de reproduction Autre Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui non espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	FR	Absente

Tableau 11. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié, à proximité, en de nombreux sites au niveau du contre canal en aval rive droite et dans une moindre mesure sur la rive gauche. Dans la zone d'intervention, les berges, en milieu urbain et constituées par des murs, ne présentent pas de gîtes. En l'absence de gîte dans la zone d'intervention, l'espèce n'est pas présente dans l'emprise des travaux mais peut utiliser les berges pour son alimentation et ses déplacements. Il est probable que l'espèce utilise le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux réalisés en pleine eau avec du matériel fluvial, n'ont pas d'incidence sur les berges et les milieux d'intérêt pour l'alimentation ou le gîte de l'espèce. De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

Les traces de loutre d'Europe sont maintenant régulièrement retrouvées dans ce secteur du Rhône sur les petits affluents observés en rive droite du fleuve. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques du secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge et n'est pas concernée par les travaux qui se déroulent dans un milieu avec des berges constituées de murs. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent la rivière et son ichyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui non

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui non



Figure 8. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2025

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Vallons en rive droite du Rhône entre Sainte Colombe et Condrieu » - n°69160012

Cet inventaire d'une surface de 1 096 ha comprend plusieurs vallons disjoints mais d'aspects comparables.

Ces milieux sont répertoriés principalement pour leur intérêt floristique avec une végétation de milieux chauds sur les versants Sud (chêne sessile, buis) et contrastée avec celle qui se développe sur les versants Nord (Châtaignier, robinier, tilleuls et frêne). Très peu fréquentés et aménagés ces ravins sont le refuge de nombreuses espèces animales et végétales.

Les principaux oiseaux notés sont le busard saint Martin, l'engoulevent d'Europe et le grand-duc d'Europe. La genette et la musaraigne aquatique représentent les mammifères.

Enfin chaque vallon, présente un ruisseau où l'écrevisse à pattes blanches est particulièrement représentée. Si dans le Reynard, une forte mortalité épidémiologique a été notée en 1998, la population se maintient.

Les travaux, situés à l'extrême aval du ruisseau de l'Aleau, ne concernent pas les milieux d'intérêt du site et ne modifient pas cet intérêt faunistique et floristique.

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur les cartes page suivante)

« *Ravin de l'Alleau* » – n°69160011 – 10,94 ha

« Ravin et landes sèches du Vérin » - n°69160010 - 64,34 ha

« *Ravin du Solon* » – n°69160009 – 2,60 ha

« Ravin du Colombier » – n°69160008 – 9,76 ha

Entre Givors et Limony la bordure Est du massif du Pilat est marquée par la succession d'environ 25 ravins creusés dans le piémont rhodanien. Ces vallées taillées dans la roche sont très abruptes et offrent, par-là, des milieux très contrastés entre les versants exposés Sud (secs et chauds) et les versants exposés au Nord (plus frais). Les ruisseaux, avec une ripisylve étroite, présente des pentes fortes favorisant une bonne oxygénation des eaux. Les cours d'eau présentent souvent des alternances de cascades et de fosses.

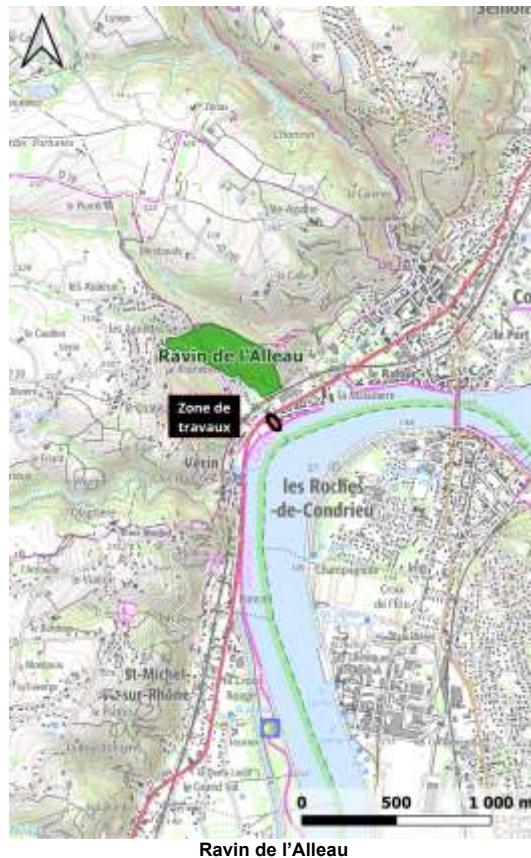
Le ravin de l'Alleau est surtout intéressant pour les oiseaux avec, en particulier, la nidification du bruant prover.

Le ravin et landes sèches du Vérin présente une plus grande diversité que nombre des autres vallons à proximité. On notera en particulier, la nidification très probable de la bondrée apivore.

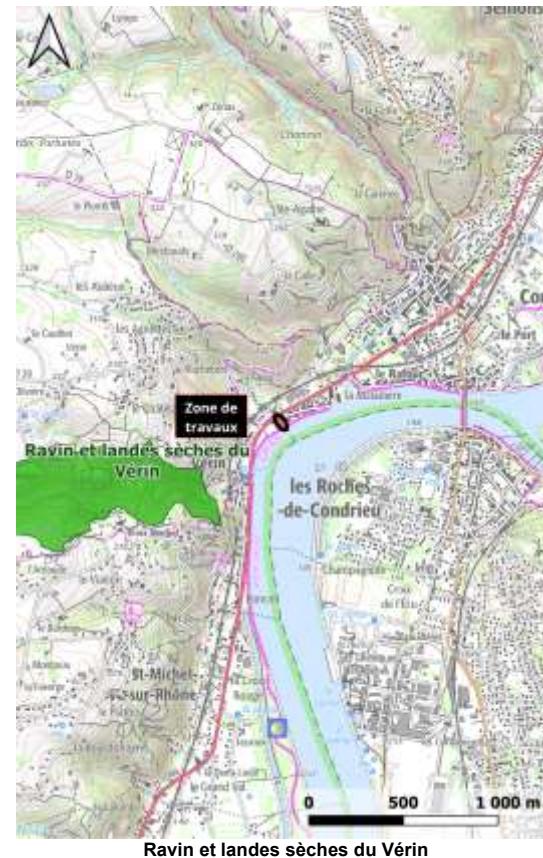
La salamandre tachetée se reproduit dans le fond de vallon du ravin du Solon.

Le ravin du Colombier, situé juste au sud de Saint-Cyr-sur-Rhône, est intéressant pour ces forêts mixtes de ravins et de pentes dominées par le chêne pubescent. Aucune espèce faunistique remarquable n'a été recensé sur ce site.

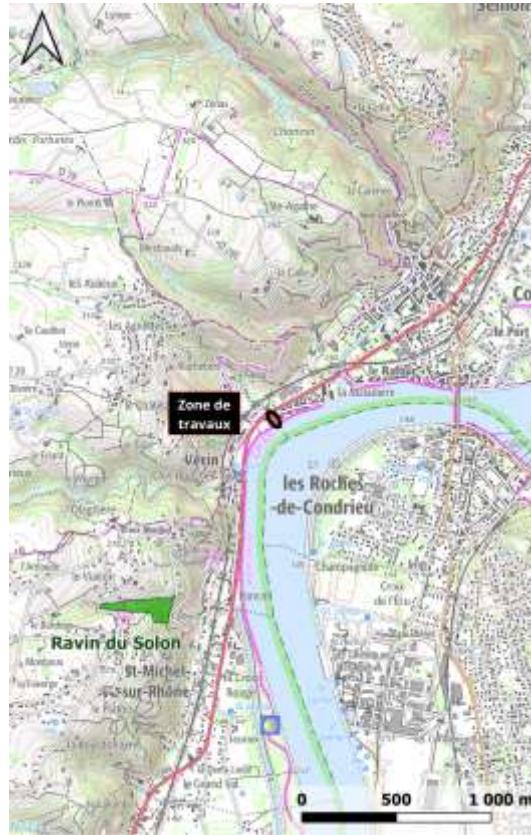
Les travaux ne concernent pas ces vallons et n'ont pas d'incidence sur la faune ou la flore de ces sites.



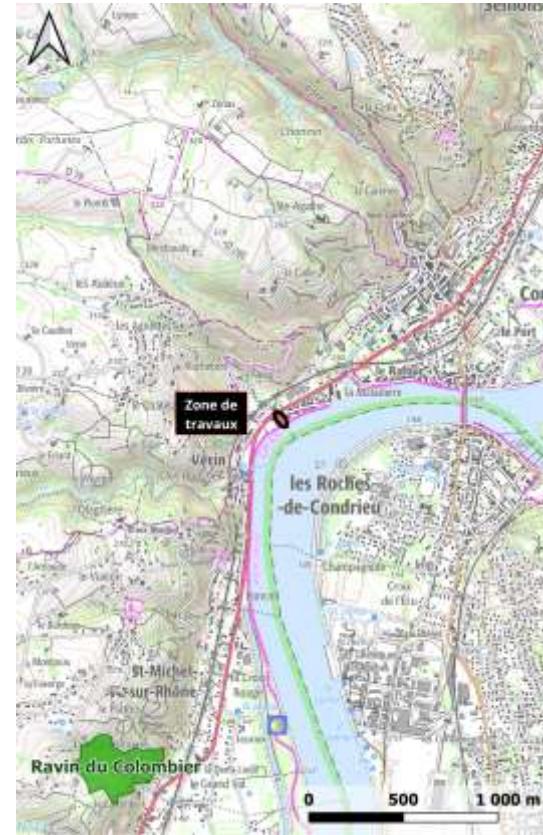
Ravin de l'Alleau



Ravin et landes sèches du Vérin



Ravin du Solon



Ravin du Colombier

Figure 9. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2025


ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)
« Ensemble des vallons du Pilat rhodanien » - n°6916

Ce vaste espace de 16 769 ha s'étend depuis les premiers vallons de la vallée du Gier, au Nord, jusqu'à Saint-Pierre-de-Bœuf au Sud. Il constitue une zone de piémont qui s'étage de 150 à 500 m d'altitude sur le versant le plus chaud et le plus ensoleillé du massif du Pilat.

Ce zonage de type 2, souligne les multiples interactions qu'il existe au sein de cet ensemble dont les espaces les plus représentatifs en termes d'habitats ou d'espèces remarquables sont retracés à travers plusieurs zones de type I (vallons, rivières, ruisseaux, mares et pelouses).

Les travaux, qui ne modifient pas le réseau hydrographique, n'auront pas d'incidence pour cet intérêt faunistique et floristique.


ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)
« Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales » - n°2601

Ce vaste espace de 23 866 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2 traduit, dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydrauliques du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, qui ne modifient pas le réseau hydrographique, n'auront pas d'incidence pour cet intérêt faunistique et floristique.



Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © INPN 2025

Parc Naturel Régional (zone verte sur la carte)

« Parc Naturel Régional du Pilat »

Ce parc naturel régional créé en 1974, regroupe 47 communes du Rhône et de la Loire dans l'objectif de « préserver et valoriser les richesses naturelles tout en contribuant au développement local ».

La charte est le document qui détermine en accord avec tous les acteurs, les objectifs à atteindre et les actions à conduire afin de protéger le massif tout en créant les conditions d'un développement économique durable.

La zone d'entretien, située en rive droite du Rhône, se localise en limite du parc sur la commune de Condrieu. L'intervention n'interfère pas avec les objectifs du parc.

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, ne met pas en évidence la présence, à proximité, d'une zone à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycles biologiques des espèces faunistiques et floristiques.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées à la Loire, le Rhône et l'Isère.

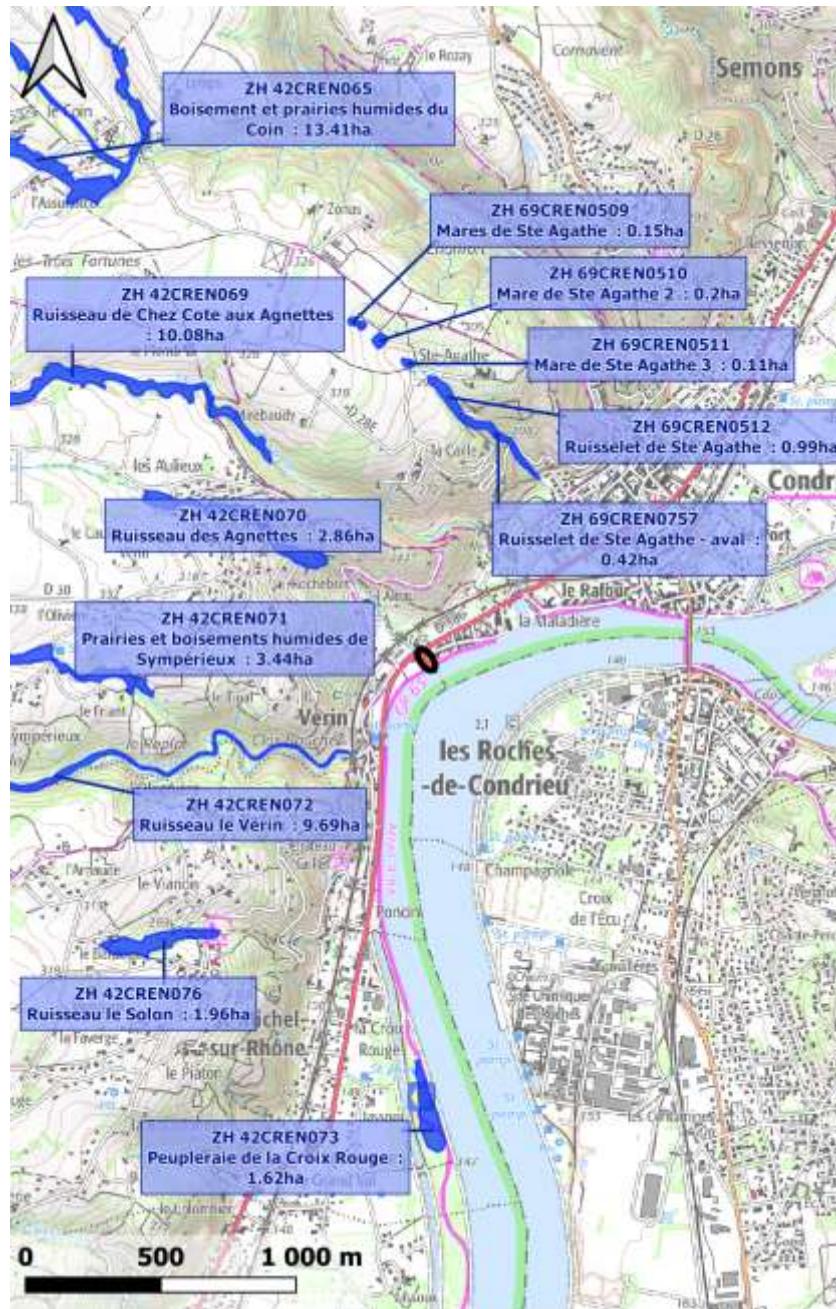


Figure 13. Localisation zones humides d'après IGN25. © SRCE Rhône-Alpes

Les zones humides répertoriées, en rive droite du Rhône, sur les départements du Rhône et de la Loire sont nombreuses. Dans la zone d'étude, ces zones humides sont pour la plupart représentées par les cours d'eau, les plans d'eau et leurs milieux riverains. Aucune zone humide n'est située dans l'emprise travaux. Les travaux qui concernent la confluence de l'Aleau ne concernent aucun des sites mentionnés.

Plus généralement, les travaux de dragage qui consistent à déplacer des sédiments vers le Rhône, n'ont pas d'incidence sur les zones humides inventoriées au niveau de ce secteur géographique.

3-1-2 Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui non

Patrimoine naturel : oui non

Désignation : Patrimoine naturel Jassoux

Maitre d'Ouvrage : Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Arrêté préfectoral DUP : AP n°2011-056 du 30 juin 2011 - Préfecture de la Loire.

Volumes prélevés 2022 : 456 558 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 900 m A proximité Dedans

Désignation : Patrimoine naturel Grand Val

Maitre d'Ouvrage : Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Arrêté préfectoral DUP : AP n°2025-013 du 12 mars 2025 - Préfecture de la Loire.

Volumes prélevés 2022 : ND (mise en service à venir)

Périmètre de protection éloigné : A plus de 1,9 km A proximité Dedans

Autres enjeux économiques :

Les autres équipements économiques sont liés à la navigation, avec, dans le secteur d'étude :

- Le chenal de navigation ;
- Un quai de commerce en rive gauche du fleuve au PK 43.2 ;
- Un appontement à bateaux à passagers en rive droite au PK 46.8 (Chavanay) ;
- Une halte nautique au PK 47 (Chavanay).

3-1-3 Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui non

(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km A proximité Sur le site

Le site d'intervention est situé en milieu urbain avec des jardins en rive gauche et la voirie publique et une cour en rive droite. Les berges sont constituées par des murs de pierres maçonnes ou en béton. Cette configuration ne rend pas propice le secteur à la fréquentation du site à l'exception du transit le long de la voie communale.

Comme tout au long de la vallée, les berges du Rhône sont utilisées pour la pêche ou la promenade. Pour ces activités, la zone d'intervention située dans un secteur urbanisé et avec des caractéristiques anthropiques marquées sera plus facilement délaissée au profit des berges plus naturelles observées en amont ou en aval immédiat.

Au droit de la confluence de l'Aleau, est en place une passerelle piétonne qui assure le rétablissement de la Via-Rhôna. Cette passerelle peut faciliter l'accès du site pour la pratique de la pêche.

Enfin, à l'amont, en rive gauche, le port de plaisance des Roches-de-Condrieu et la base de loisirs juxtaposée sont les principales activités de loisirs liées au fleuve de la région.

Au niveau de la confluence de l'Arbuel, à l'amont, en rive droite, il est noté la présence d'un bassin de joutes. Cette pratique sportive est réalisée principalement les mercredis, le week-end et les jours fériés durant la bonne saison principalement.

Baignade autorisée : oui non

Désignation : Base de loisirs

Commune : LES ROCHEΣ DE CONDRIEУ

Description : Rive gauche du Rhône dans une anse isolée du cours principal en amont du site

Distance aux travaux : A plus de 2 km A proximité Dedans

3-1-4 Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui non

Désignation : Digue rive gauche du Rhône

Classe : A B

Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (rive opposée au dragage).



Figure 14. Ouvrages classés à proximité des travaux (© IGN)

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique n'est susceptible de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont, donc, envisageables toute l'année.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sureté des ouvrages hydrauliques

Type d'opération concernée par la FID : Confluence

L'analyse des risques sureté de cette opération est analysée via le tableau des dispositions prises par CNR pour répondre au risque sureté des travaux de dragage à proximité d'ouvrages classés, joint au courrier 2023 0012 X100 CD/CMA du 17/01/2024. L'analyse des risques sur ce type d'opération a montré qu'il n'y a pas de risque résiduel.

Incidences socio-économiques

Au niveau des enjeux locaux, il est noté la présence de plusieurs patrimoines naturels de part et d'autre du Rhône (Puits de Champagnole, de Jassoux et de Grand Val). L'ensemble des travaux, qui se déroulent dans le cours aval de l'Aleau, est réalisé en dehors des périmètres de protection qui sont soit à l'amont, soit à plus de 900 m en aval du site de restitution. La localisation des travaux en dehors du périmètre de protection éloigné permet de s'assurer de l'absence d'incidence des travaux.

Les travaux à l'aval sont réalisés à l'aide de matériel fluvial (drague aspiratrice) et n'auront pas d'incidence sur l'usage de la passerelle utilisée pour le passage de la piste cyclable Via-Rhôna ou la promenade. Durant la phase de chantier, la confluence de l'Aleau sera moins attractive pour les pêcheurs, mais l'incidence sur l'activité reste très faible (car les sites pour la pratique de cette activité sont nombreux tout au long de la berge) et temporaire.

Les travaux à l'amont présentent aussi un caractère temporaire et nécessiteront une interruption de la circulation sur la grande rue de la Maladière. Cette interruption s'observera en période de jour durant le temps du chantier. La mise en place de déviations permet de limiter l'incidence et de la considérer comme faible et temporaire.

Les autres enjeux économiques sont liés à la présence d'équipement pour la navigation (chenal de navigation et appontements). Cette intervention d'entretien de la confluence de l'Aleau n'a aucune incidence sur l'ensemble de la navigation sur le fleuve.

L'installation de chantier se limite à une amenée et un repli du matériel par la voie publique pour le matériel terrestre, par la voie fluviale pour la drague aspiratrice et à des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) sur des espaces disponibles et autorisés dans le bourg en rive droite du Rhône (espace public). Aucune incidence de cette phase n'est à prévoir.

Incidences environnementales

Les milieux naturels concernés par les travaux tant sur le site d'intervention (confluence de l'Aleau) que sur le site de restitution, ne présentent qu'un faible intérêt environnemental en raison de conditions de milieu artificialisées. Les milieux naturels concernés par l'intervention sont limités au lit mineur de la rivière compris entre des murs et soumis à l'influence des eaux du Rhône en retenue de l'aménagement de Péage-de-Roussillon.

Les sites d'intérêt les plus proches sont situés, au niveau du Vieux-Rhône, hors de la zone d'influence potentielle du projet d'entretien (réserve naturelle de la Platière en aval). Tous ces sites sont localisés en dehors des zones sous l'influence potentielle des travaux.

L'évaluation d'incidence sur les sites Natura 2000 a permis de préciser que les travaux n'ont pas d'incidence notable sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt susceptible d'être présente au niveau du site d'étude (anguille, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, truite fario et toxostome).

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur ces espèces telles que le castor ou la loutre.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est très faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux sablo-graveleux dans un milieu soumis aux eaux du fleuve en retenue), à la destruction d'une faible surface d'herbiers, communs et isolés, et à une très faible remise en suspension de sédiments. Cette remise en suspension, se déposant essentiellement sur des berges en enrochements, peut entraîner une gêne temporaire de certaines espèces de poissons à l'aval immédiat du rejet mais très rapidement les conditions se rapprochent des conditions naturelles. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du fleuve pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

- **Les opérations de dragage de la confluence de l'Aleau et de restitution des sédiments, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

Sous le contrôle de CNR, l'entreprise de dragage procèdera à des contrôles de turbidité afin de garantir la limitation du taux de matières en suspension à l'aval du dragage (consigne présentée au § 1.4 et points rouges sur la figure 4). Ces mesures de turbidité sont complétées par des mesures d'oxygène et de température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012) (cf. points bleus sur la figure 4).